

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

.....

CELLULE MCA TOGO

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL-LIBERTE-PATRIE

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA CELLULE
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT (MCA-TOGO)
2015**

I- Introduction

Dans le but de consolider les acquis, d'accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et les inégalités et créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus, la qualité de vie des Togolais et la vitesse de réalisation des OMD, le Gouvernement a élaborée et adoptée la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) dont la mise en œuvre couvre la période de 2013-2017.

En lien avec cette stratégie de croissance accélérée, point d'entrée vers l'émergence future du Togo, le Gouvernement a entrepris de grands chantiers de réformes avec pour but de promouvoir le développement économique et social du pays. Ce défi majeur requière une importante mobilisation de ressources. C'est ainsi que dans le souci relever ledit défi, les plus Hautes Autorités se sont engagées à travailler pour l'éligibilité du Togo au programme américain du Millennium Challenge Account (MCA).

En effet, pour être éligible au MCA, un certain nombre de conditions doivent être remplies, notamment la réalisation des indicateurs, la prononciation de l'éligibilité par le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC), l'élaboration d'un programme validé par le MCC et la signature d'un accord de don avec le MCC.

Pour relever ce défi et conformément à ses attributions, la Cellule MCA-Togo a au cours de l'année 2015 mis en œuvre des activités ayant permis une amélioration significative de la performance du Togo et par ricochet sa qualification pour le programme seuil « Threshold » du Millennium Challenge Account (MCA).

II- Rappel des attributions de la Cellule MCA-Togo

La Cellule MCA-Togo a pour mission principale d'œuvrer à l'admission du Togo aux programmes du Millennium Challenge Account. A ce titre, elle est chargée de :

- veiller à la mise en œuvre du plan d'actions pour l'éligibilité du Togo au MCA ;
- suivre les indicateurs d'éligibilité du Togo au MCA et faire des propositions de réformes ou actions nécessaires à la qualification du Togo et à son maintien aux programmes du MCA ;
- assurer la coordination des activités des comités sectoriels de collecte des informations relatives aux indicateurs ;
- faire le plaidoyer ainsi que réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation en direction de tous les acteurs pour garantir le succès de la mise en œuvre des réformes ;
- centraliser les informations et données relatives aux réformes initiées et mises en œuvre par le Togo en rapport avec les indicateurs d'éligibilité au MCA ;

- transmettre les données aux institutions internationales d'évaluation des indicateurs d'éligibilité au MCA ;
- assurer l'interface entre le Gouvernement togolais, le Millennium Challenge Corporation et les structures américaines d'exécution des programmes ;
- organiser les différentes visites des équipes techniques du Millennium Challenge Corporation ;
- conduire les différentes négociations.

III- Activités mises en œuvre

3.1- Organisations des ateliers, missions techniques et réalisation des études

3.1.1- Organisation et tenue de l'atelier de validation du plan d'action 2015 de la Cellule MCA-Togo

Afin de se doter d'une feuille de route lui permettant de mener à bien sa mission, la Cellule MCA-Togo a organisé un atelier technique de validation de son plan d'action 2015 le mercredi 04 mars 2015 à la salle CEDEAO de l'immeuble du CASEF avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement. Cet atelier a permis aux comités sectoriels sous la coordination de la Cellule MCA-Togo et sur la base du projet de plan d'actions global proposé par le Cabinet BEIS, d'inscrire et de valider dans un plan d'action, les réformes, actions, initiatives devant faire l'objet de mise en œuvre au cours de l'année 2015 en vue d'améliorer les scores du Togo pour son éligibilité au MCA.

Au cours de l'atelier, les résultats ci-après ont été réalisés :

- le projet de plan d'actions global proposé par le cabinet BEIS a été passé en revue ;
- les actions à mettre en œuvre ont été identifiées ;
- les actions ont été priorisées en tenant compte du délai de transmission des données aux institutions chargées de collecte et d'évaluation ;
- les actions en cours d'exécution ou déjà mises en œuvres ont été recensées et les documents de vérification transmis à la Cellule ;
- le plan d'action 2015 est validé.

3.1.2- Réalisation des études

Le défi du Gouvernement d'œuvrer pour l'éligibilité du Togo au programme américain du Millennium Challenge Account (MCA) requière la mise en œuvre des réformes stratégiques et dynamiques en matière de gouvernance politique et institutionnelle, de gouvernance économique et dans les secteurs sociaux contribuant au renforcement du capital humain. Il s'avère par conséquent indispensable de réaliser des études devant

faire émerger des contraintes orientant les réformes nécessaires à initier et à mettre en œuvre dans les différents secteurs.

Dans ce cadre, la Cellule MCA-Togo, conformément à sa mission de veiller à la proposition et à la mise en œuvre des réformes, a procédé en avril 2015 au recrutement, conformément aux procédures de passation des marchés, de six (06) consultants pour la réalisation des études en vue de l'élaboration de différentes stratégies à savoir :

- la stratégie nationale de délivrance accélérée des faits d'état civil et d'actes administratifs ;
- la stratégie de gestion de la concurrence au Togo ;
- la stratégie de promotion de la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructures au Togo ;
- la stratégie pour l'accès des femmes à la terre ;
- la stratégie de subvention de l'Etat en faveur des entreprises non compétitives et non rentables ;
- la stratégie de lutte contre la corruption.

Les rapports de démarrage des rapports de ces études ont été validés au cours d'un atelier les 08 et 09 septembre 2015 à la salle de conférence de la SAZOF. L'objectif général de l'atelier est de permettre aux participants issus de différents secteurs (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers), de prendre connaissance du contenu des rapports de démarrage et de faire des contributions en vue de leur enrichissement à travers des échanges et la mise à disposition de toute la documentation, de données statistiques ou toutes informations nécessaires à l'atteinte des objectifs. L'atelier a servi de cadre aux participants pour :

- passer en revue les objectifs, résultats et la méthodologie de conduite des études contenus dans les termes de référence ;
- relever et proposer d'éventuels aspects non pris en compte ;
- faire des observations sur le contenu des rapports ;
- faire des contributions pour l'enrichissement des rapports à travers de la documentation, des données et informations des différents secteurs ;
- suggérer d'autres acteurs susceptibles de disposer des données et informations utiles pour la conduite des études par les consultants ;
- faire des suggestions et recommandations aux consultants pour une conduite réussie des études.

Les consultants ont pris en compte les commentaires et observations pour conduire avec succès les études dont les rapports finaux ont été validés au cours d'un atelier tenu les 04 et 05 novembre 2015 à la salle de conférence de la SAZOF. L'objectif général de l'atelier est de permettre aux participants issus de différents secteurs (secteur public, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers), de prendre connaissance des analyses, conclusions et recommandations des consultants.

Plus spécifiquement, l'atelier a permis aux participants de :

- passer en revue les analyses, conclusions et recommandations des consultants
- valider lesdites analyses, conclusions et recommandations ;
- s'approprier les plans stratégiques proposés par les consultants.

Les actions contenues dans lesdits plans stratégiques serviront à alimenter le plan d'action de la Cellule MCA-Togo pour les années à venir.

3.1.3- Organisation et tenue de l'atelier d'examen du nouveau code pénal

Pour faire du secteur de la justice au Togo un instrument efficace et efficient de promotion de l'Etat de droit et des droits de la personne humaine, l'Etat togolais soutenu et encouragé par les partenaires en développement (dont les principaux sont l'Union Européenne, le PNUD et la France), a adopté et lancé en août 2005, un Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ). Ce programme vise le renforcement de la sécurité juridique, la consolidation de la sécurité judiciaire et l'amélioration de l'accès des populations au droit et au service public de la justice. L'une des réformes dans le cadre dudit programme est la révision du code pénal permettant sa mise en conformité avec les principes des conventions internationales auxquelles le Togo est partie prenante.

C'est dans ce cadre qu'un atelier a été organisé conjointement avec le Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République, l'Assemblée Nationale et la Cellule MCA avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement du 17 au 28 août 2015.

L'objectif général de l'atelier est de permettre à la commission spéciale parlementaire mise en place à cet effet de procéder avec une forte concentration à l'examen minutieux du projet de nouveau code pénal. Plus précisément, il s'agit de :

- passer en revue les nouveaux articles et les comparer à ceux de l'ancien code pénal ;
- examiner les nouveaux aspects du code pénal relatifs au droit international humanitaire, à la torture, aux traitements inhumains et dégradants, aux discriminations et atteintes aux droits des femmes et de l'enfant, à la criminalité transnationale organisée, aux infractions liées au terrorisme, à la liberté de la presse, à la piraterie maritime, à la corruption, etc ;
- comparer les articles relatifs aux aspects susmentionnés avec les textes originaux d'où ils sont tirés afin de s'assurer de la conformité du contenu ;
- clarifier les parties qui prêteraient à confusion ;
- redéfinir les peines ; et
- rendre disponible un document de projet de nouveau code pénal à soumettre au vote en séance plénière.

Ce nouveau code pénal a été voté par l'Assemblée Nationale le lundi 03 novembre 2015.

3.1.4- Organisation et tenue de la première mission technique de la Cellule MCA-Togo auprès de l'Agence MCC et des institutions partenaires

Afin d'accélérer le processus d'éligibilité du Togo au MCA et conformément au Plan de suivi des actions/mesures et des indicateurs, la Cellule MCA-Togo a effectué une première mission technique à Washington et à New York (Etats-Unis d'Amérique) du 19 juin au 05 juillet 2015 auprès de l'Agence du Millennium Challenge Corporation (MCC) et des institutions indépendantes chargées de la collecte des données/informations pour l'évaluation des candidats à l'éligibilité au MCA.

L'objectif de la mission est de rencontrer l'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) (Administration chargée de la gestion du Programme MCA) et les institutions partenaires chargées de la collecte des données/informations pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité au MCA, de faire le point des progrès enregistrés par le Togo, de démontrer l'engagement du Togo et de recueillir les conseils et recommandations pour l'accélération du processus d'éligibilité du Togo.

Au cours de la mission, outre la rencontre avec l'Agence MCC, l'équipe a eu des séances de travail et d'échange 19 institutions partenaires.

L'approche de chaque rencontre a consisté d'une part à présenter aux hôtes les réformes mises en œuvre, en cours et à venir au Togo relatives aux différents indicateurs et d'autre part à recueillir les observations, recommandations et conseils des institutions partenaires en vue d'accélérer l'amélioration des performances du Togo et d'obtenir l'éligibilité au MCA. Les rapports publiés par ces institutions et certaines données et informations sur le Togo ont été passés en revue. Les points de désaccord ont été relevés par la délégation togolaise auxquels des explications soutenues par des informations et documentations ont été fournies aux institutions partenaires. Ceci a permis particulièrement de changer la perception de certaines institutions sur le Togo étant donné que ces institutions collectent souvent les données/informations à travers des intermédiaires sur le terrain (souvent pas objectifs).

A l'issue des échanges avec les différentes institutions, il a été noté que le Togo a enregistré beaucoup de progrès. Cependant des efforts doivent être maintenus afin d'accélérer l'éligibilité du Togo au MCA.

Les différents partenaires ont en outre apprécié l'initiative du Togo à établir un contact avec les institutions pour le suivi de ses performances, ce qui est une initiative rare de la part des autres pays. Ils ont promis leur disponibilité à accompagner le Togo dans ses efforts d'amélioration de ses performances. C'est ainsi que la délégation togolaise les a invités à visiter le Togo afin de mieux s'imprégner de la réalité avant l'évaluation des indicateurs.

3.1.5- Organisation et tenue de l'atelier de restitution de la première mission technique de la Cellule MCA-Togo aux USA

En vue de restituer les conclusions et recommandations de la première mission technique auprès de l'Agence MCC et des institutions partenaires chargées de la collecte des données/informations pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité au MCA, la Cellule MCA-Togo a organisé, un atelier le 11 août 2015 à la salle de conférence de la SAZOF à Lomé.

L'objectif général de l'atelier est de permettre à la Cellule MCA-Togo de faire le point des activités aux acteurs au développement, membres des comités sectoriels MCC et de partager avec eux les conclusions de la mission d'échange de la délégation du MCA-Togo avec l'Agence MCC et les Institutions partenaires aux USA.

A l'issue de l'atelier :

- les acteurs sont informés sur l'objectif et le déroulement de la mission ;
- les acteurs sont informés sur les institutions partenaires rencontrées ;
- le contenu des échanges entre les institutions partenaires et la partie togolaise est partagé avec les acteurs ;
- les recommandations et suggestions de l'Agence MCC et des institutions partenaires sont partagées avec les acteurs ;
- un échange est fait avec les acteurs sur les perspectives.

De cet atelier de restitution de la mission de la Cellule MCA aux USA, l'on retient essentiellement que les membres des comités sectoriels ont pris conscience de l'enjeu de leur mission et réaffirmé leur disponibilité à accompagner le processus à travers la mise en œuvre des recommandations susmentionnées. L'on a noté également l'engouement à œuvrer à l'éligibilité du Togo dans un bref délai au MCA.

3.1.6- Organisation et tenue de la deuxième mission technique de la Cellule MCA-Togo auprès de l'Agence MCC, des membres du Conseil d'Administration du MCC et de certaines institutions partenaires

Afin de faire d'une part le point complet des réformes et perspectives, et d'autre part de transmettre la requête du Gouvernement et le mémorandum de justification à l'Agence MCC et aux membres du Conseil d'Administration du MCC en vue du plaidoyer pour la qualification du Togo au programme seuil (Treshold), l'équipe de la Cellule MCA-Togo a effectué une mission à Washington (USA) du 09 au 19 octobre 2015. La période de la mission a été bien choisie afin d'introduire et de faire la promotion du Togo en tant que pays candidat au MCA car les discussions internes avaient déjà démarré au sein de l'Agence MCC et des agences américaines concernant les pays qui devraient être sélectionnés pour le programme MCA en Décembre 2015. Au cours du séjour à Washington, l'équipe a eu des rencontres fructueuses avec des membres du Conseil d'Administration du MCC ou de leurs représentants. L'équipe a présenté et défendu

avec succès les documents préparés à cet effet, notamment la lettre du Premier Ministre, la carte des scores estimée de 2016 et le Mémorandum de Justification qui revêt une importance particulière parce qu'il fournit des points de discussion pour les membres du Conseil d'Administration qui soutiendraient la sélection du Togo et servira de base pour l'Agence MCC en vue de préparer les membres du Conseil d'Administration. Tous ces documents ont été bien reçus.

Cette mission a permis aux membres du Conseil d'Administration de comprendre clairement que :

- le MCC est une priorité du Togo depuis au moins trois (03) ans ;
- le Togo a enregistré des améliorations significatives sur les indicateurs MCC ;
- le Togo est conscient de ses faiblesses et s'est engagé à travailler à les améliorer ;
- le Togo est préparé pour recevoir un programme Treshold ;
- la trajectoire du Togo pour les progrès futurs est positive.

En conséquence, le Togo pourrait être inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration et serait en position d'avoir des défenseurs à cette réunion pour plaider sa cause en vue de la qualification au programme seuil (Treshold), vu l'accueil, la qualité d'écoute et l'intérêt de la part des interlocuteurs.

3.1.7- Organisation et tenue de l'atelier de formation/information des députés à l'Assemblée Nationale sur le MCC et le MCA

Dans le cadre de la poursuite des activités devant conduire le Togo à l'éligibilité au Millennium Challenge Account (MCA) des Etats-Unis, la Cellule MCA-Togo a organisé un atelier de formation/information des députés sur le MCC et le MCA et sur le processus d'éligibilité audit programme le 23 octobre 2015 au siège de l'Assemblée Nationale. Cet avait pour objectif de faire prendre lesdits députés conscience de leur rôle et responsabilité dans ce processus en vue de leur implication active dans l'accélération de la mise en œuvre des réformes.

L'atelier a permis aux honorables députés de :

- comprendre la carte des scores et les critères de sélection du MCC ;
- comprendre le processus de sélection des pays éligibles au MCA ;
- prendre connaissance des indicateurs d'éligibilité au MCA ;
- prendre connaissance des actions relevant de la compétence des députés à mettre en œuvre pour l'éligibilité du Togo au MCA ;
- discuter de la situation du Togo et de comment l'améliorer.

L'évaluation de l'atelier a relevé que globalement, les participants ont apprécié la clarté et la simplicité des diverses présentations et surtout la pédagogie utilisée. Ils ont apprécié également les réponses données par l'équipe MCA-Togo à leurs préoccupations. Ils ont également formulé des recommandations que la Cellule MCA-Togo prendra en compte.

En conclusion le processus d'éligibilité du Togo au MCA est mieux appréhendé par les députés.

3.2- Activités opérationnelles et de coordination de la cellule MCA-TOGO

3.2.1- Coordination des activités des comités sectoriels

L'une des attributions de la Cellule MCA consiste à coordonner les activités des comités sectoriels mis en place en vue d'appuyer le processus d'éligibilité du Togo au MCA. A ce titre, la Cellule MCA a organisé des séances de travail afin de s'approprier la méthodologie du MCC, notamment les critères pris en compte dans l'évaluation de chaque indicateur, certains critères étant susceptibles de varier d'année en année.

3.2.2- Collecte des données / informations

La Cellule MCA-Togo a organisé périodiquement des séances de travail en vue de la collecte des données/informations auprès des comités sectoriels. A ces occasions, des précisions ont été données sur la nature des données/informations à fournir et le délai de soumission desdites données. Cela a permis d'outiller les points focaux, membres des comités sectoriels à mener à bien leur mission. Chaque point focal devait faire le point des réformes/actions/initiatives entreprises dans son secteur et susceptibles d'améliorer la performance des indicateurs. A cet effet, des documents justificatifs (lois, décrets, arrêtés, circulaires, notes de service, etc.) ont été collectés puis annexés aux notes conceptuelles à transmettre aux organismes chargés de collecte des données pour l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité.

3.2.3- Elaboration des notes conceptuelles

La Cellule MCA-Togo a également organisé des séances de travail pour l'élaboration des notes conceptuelles. D'abord, il est demandé à chaque point focal de soumettre un projet de note sur les réformes/actions/initiatives mises en œuvre dans son secteur. Ces notes sont examinées par l'ensemble des membres du comité sous la coordination de la Cellule MCA-Togo. Ensuite, la Cellule MCA collecte toutes ses notes qu'elle fusionne et consolide par indicateur. Ces notes sont une fois encore examinées et renforcées par des informations complémentaires nécessaires par la Cellule en interne puis traduites en Anglais pour transmission aux institutions internationales chargées de la collecte des données et de l'évaluation des pays candidats à l'éligibilité au MCA.

3.2.4- Transmission des notes conceptuelles aux institutions internationales de collecte des données/informations

Chaque année, la liste des personnes de contact des institutions de collecte de données est actualisée. Ainsi, une fois finalisées et traduites, les notes conceptuelles sont transmises par la Cellule MCA auxdites personnes respectives au niveau des différentes institutions. Les notes permettent aux partenaires, d'une part de prendre connaissance

des progrès réalisés en termes de réformes par le pays et d'autre part de changer leur perception du pays. Une dizaine de notes conceptuelles couvrant les différents indicateurs/secteurs (liberté économique, gouvernance politique, économique et institutionnelle, éducation, santé et environnement) ont été transmises aux institutions internationales en 2015.

3.2.5- Collecte et examen permanent des rapports des institutions internationales partenaires du MCC sur le Togo

Les institutions internationales (Banque Mondiale, FMI, Banque Africaine de Développement, FIDA, Transparency International, Fondation Ibrahim Mo, Heritage Foundation, Freedom House, OMS, Unicef, etc.) élaborent et publient périodiquement des rapports sur différentes thématiques (Doing Business, Country Policy and Institutional Assessment, corruption, droits de l'homme, liberté d'expression, etc.). La Cellule MCA-Togo assure une veille permanente des différents rapports publiés, les examine et tire des conclusions débouchant soit à des corrections de données/d'informations auprès de l'institution, soit sur des propositions de réformes, actions ou initiatives dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer la performance du pays.

3.2.6- Suivi des indicateurs

L'une des tâches de la Cellule est le suivi continu des indicateurs. Dès la publication de la carte des scores, la Cellule examine en détail la situation de chaque indicateur. Chaque sous-indicateur et les critères y relatifs sont passés en revue afin d'avoir une idée de ceux qui ont contribué à la bonne performance de l'indicateur ou au contraire à tirer la performance de l'indicateur vers le bas. Ceci permet sur la base de la méthodologie du MCC de proposer des réformes/actions/initiatives visant à maintenir le cap au cas où la performance est bonne ou améliorer la performance si celle-ci était en deçà des résultats escomptés. Toutes ces réformes ou actions sont consignées dans un plan d'actions annuel assorti d'un plan de travail annuel.

3.2.7- Propositions de réformes et suivi de leur mise en œuvre

La Cellule joue un rôle dynamique et stratégique. Elle a soumis des propositions de réformes aux différents ministères et institutions afin d'améliorer le score du pays. A ce titre, la Cellule a assuré et poursuivi le suivi des actions contenues dans le plan d'actions et des recommandations des partenaires. On note entre autres propositions de réformes :

- la lutte contre la corruption ;
- le vote de la loi sur la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et des Infractions Assimilées ;
- le vote du code pénal, du code de procédure pénale ;
- la publication des rapports de la cour des comptes ;
- la production des statistiques sur les sanctions des actes de corruption (exemple de la justice);

- l'organisation et la publication des audits internes des administrations;
- la transparence et la participation au processus d'élaboration et de gestion du budget de l'Etat ;
- la question de la corruption dans les prisons et au niveau de la police (voir dernier rapport sur la corruption);
- la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR ;
- l'adoption d'un texte national moderne règlementant la liberté d'association ;
- la mise en place d'une CENI techniques conformément au communiqué du conseil des ministres du 09 Décembre 2015 ;
- la mise en œuvre du projet d'écosystème digital (site des ministères et institutions);
- la publication et la mise en œuvre des rapports des différentes inspections (inspection des Finances et inspections d'Etat);
- l'accélération du vote de la loi organique de la CNDH;
- la mise en application de la loi sur la protection des mineurs (la prison pour mineurs n'existe qu'à Lomé);
- la mise en œuvre de façon transparente des mesures punitives pour les abus aussi bien au niveau de la justice que de la police et la gendarmerie;
- l'extension du projet de dématérialisation des procédures des chambres commerciales à tout le système judiciaire ;
- la prise des mesures pour réduire la dette notamment via l'augmentation des recettes de l'Etat;
- le suivi de la mise en œuvre du Debt Management Performance Assessment (DeMPA) et la publication des rapports ;
- l'accélération de la mise en œuvre du nouveau Code des Investissements et l'opérationnalisation de l'API-ZF (Agence de Promotion des Investissements et de la Zone Franche) ;
- l'accélération du vote de la loi sur le Bureau d'Information de Crédit (BIC);
- l'accélération du projet de réforme du Registre du Commerce et du Credit Mobilier (RCCM);
- la dynamisation du processus du CPIA (Country Policy and Institution Assessment) ;
- l'accélération de la révision du code des douanes et la prise de textes d'application;
- le renforcement de la communication sur le décret relatif à la création d'entreprise sous seing privé d'une SARL;
- le règlement des questions de local et de Ressources humaines au niveau du Cadastre;
- la relancer du projet de numérisation des titres fonciers ;
- l'intensification des campagnes de sensibilisation et de vaccination (PENTA 3);
- l'intensification des campagnes de sensibilisation et de vaccination contre la rougeole (VAR);

- l'augmentation de plus en plus du budget de l'enseignement primaire;
- la poursuite des initiatives de maintien des filles à l'école;
- l'accroissement des investissements pour la construction des latrines publiques;
- l'accroissement des investissements dans le secteur de l'eau ;
- etc.

3.2.8- Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions

Chaque année, la Cellule MCA se dote d'un plan d'actions comme feuille de route pour la réalisation de sa mission. Ce plan d'actions validé ensemble avec les comités sectoriels, comporte les indicateurs MCC, les résultats de l'évaluation par le MCC, les actions prioritaires à mettre en œuvre, les chronogrammes d'exécution et de transmission des données, les résultats attendus et les indicateurs de suivi. Le plan d'actions fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale permettant de faire un bilan de la mise en œuvre des réformes et actions contenues dans ledit plan, celles qui sont en cours d'exécution et les nouvelles à programmer pour l'année à venir. L'évaluation finale du plan d'actions 2015 a eu lieu au cours d'un atelier tenue le 10 décembre 2015 à la salle de conférence de la SAZOF.

IV- Progrès enregistrés

La veille prospective, les actions stratégiques et dynamiques de la Cellule MCA-Togo ont permis d'enregistrer des avancées dont les plus importantes se présentent ci-après :

- meilleure visibilité au niveau des agences partenaires de MCC et du MCC lui-même sur le Togo ;
- renforcement des relations avec le MCC qui est maintenant plus au courant des efforts de réformes du Togo et qui apprécie l'engagement du gouvernement à établir un partenariat ;
- changement de la perception du pays auprès des partenaires ;
- gain de deux (02) places dans le rapport Doing Business 2016 publié par la Banque Mondiale,
- réalisation de dix (10) indicateurs sur la carte des scores de 2016, soit trois (03) indicateurs de plus que l'an dernier et cinq de plus qu'il y a deux ans ; en terme de pourcentage, l'on note une amélioration significative sur 17 des 20 des indicateurs faisant du Togo le « Top performer » sur les indicateurs du MCC.
- Amélioration significative des scores relatifs à la gouvernance:
 - ✓ La qualité de la réglementation (de - 0,18 à -0,05),
 - ✓ L'Etat de droit (de -0,12 à -0,03) et,
 - ✓ Le contrôle de la corruption (de -0,19 à -0,06) ; et
- La sélection du Togo par le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) pour bénéficier du programme seuil (Threshold) du MCA en décembre 2015.

V- Difficultés rencontrées

Malgré les avancées enregistrées au cours de l'exercice 2015, la Cellule a dû faire face à un certain nombre de difficultés, notamment le retard dans la mise en œuvre des réformes par les différents acteurs et la lenteur dans la compréhension de l'enjeu du MCA par les acteurs.

VI- Perspectives

Pour 2016, la Cellule MCA-Togo se fixe comme objectif d'améliorer la performance à travers la réalisation de plus de dix (10) indicateurs, y compris l'indicateur relatif à la lutte contre la corruption.

Au regard de la nouvelle carte des scores, le nouvel ordre de priorité de la Cellule pour les indicateurs se présentera comme suit:

- Niveau 1: Lutte contre la corruption
- Niveau 2: Création d'entreprise, la liberté d'information
- Niveau 3: Etat de droit, Qualité de la réglementation
- Niveau 4: la politique commerciale, les taux d'immunisation, les droits politiques, l'éducation des filles, l'accès au crédit

La Cellule va toutefois suivre et améliorer les autres indicateurs restants.

En perspective elle entend :

- valider et mettre en œuvre le plan de travail annuel pour 2015 ;
- valider et mettre en œuvre le plan d'actions 2016 ;
- lancer la collecte des données/informations sur les réformes auprès des acteurs nationaux pour 2016 ;
- actualiser les notes conceptuelles à transmettre aux institutions chargées de la collecte des données/informations ;
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre des réformes ;
- poursuivre les actions de communication à l'endroit des médias et des acteurs de l'intérieur du pays sur le MCC ;
- effectuer des missions d'échange sur les progrès du Togo avec l'Agence du MCC et les institutions partenaires afin de partager avec elles les avancées enregistrées en matière de réformes ;
- poursuivre la veille permanente des publications des institutions internationales sur le pays et proposer les réformes en conséquence ;
- etc.

VII- Recommandations

- Sensibiliser davantage les membres du gouvernement et les autres acteurs sur la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes ;

- Poursuivre l'appui à la Cellule MCA-Togo dans l'accomplissement de sa mission.

VIII- Conclusion

En décembre 2015, le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) a sélectionné le Togo pour bénéficier du programme seuil (Threshold) du MCA. Cette qualification est la preuve d'importantes réformes entreprises grâce à la politique audacieuse du gouvernement dans les secteurs stratégiques tels que (i) les infrastructures économiques, (ii) la lutte contre la corruption, (iii) les libertés publiques, (iv) les libertés politiques, (v) l'amélioration de l'environnement des affaires, (vi) la modernisation de la justice. L'éligibilité au MCA est également l'aboutissement d'un engagement politique au plus haut niveau de l'Etat, car le Président de la République en a fait une de ses priorités. C'est aussi le fruit d'un travail gouvernemental efficace car des réformes courageuses sont mises en œuvre pour asseoir durablement la bonne gouvernance politique, économique et sociale dans notre pays. C'est également le résultat d'une diplomatie convaincante qui a su donner une bonne image du Togo auprès de l'opinion publique américaine et de toutes les institutions partenaires du Millennium Challenge Corporation. C'est par ailleurs l'aboutissement d'un soutien essentiel, celui de l'Ambassade des Etats Unis au Togo et le fruit d'une coopération exemplaire avec le MCC qui a toujours encouragé le Togo à persévérer dans le processus de réformes.

C'est enfin la reconnaissance d'un travail de longue haleine qui est accompli par la Cellule MCA-Togo avec le soutien inestimable de tous les acteurs au développement notamment, l'administration publique, la société civile et le secteur privé, mais aussi de tous les partenaires techniques et financiers au premier rang desquels le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La Cellule MCA-Togo voudrait présenter ses vives félicitations à tous et leur exprimer sa profonde gratitude pour l'appui inestimable. Elle les exhorte à rester toujours mobiliser pour l'éligibilité au programme « Compact » dans les meilleurs délais dans l'intérêt des populations togolaises.

Fait à Lomé, le 15 janvier 2015
Le Coordonnateur National

Stanislas BABA